Citations juridiques / culturelles

Par **mathou**, le **31/12/2009** à **16:49**

Bonjour à toutes et tous :) Image not found or type unknown

J'ai eu une petite idée tordue, postons-la au cas où...

Il m'arrive de noter les phrases qui me plaisent ou m'accrochent au cours de mes lectures, pour le plaisir. Peut-être que ces citations, par leur généralité, leur ton ou leur critique du droit peuvent être intéressantes pour d'autres - ceux qui préparent des concours ou qui sont friands de ce genre de textes.

J'en poste quelques unes, si vous en avez n'hésitez pas à les faire partager, ça sera instructif.

Xavier LABBÉE, Reconstruire la famille : le droit commun du couple, Petites affiches, 20 décembre 2007 n° 254, P. 4

[quote:2evwygyl]Dans le même temps la loi libère le corps de la femme, dans les limites d'un ordre public qui se réduit à la taille d'un simple string. [/quote:2evwygyl]

(ok, celle-là c'était pour l'image : lol: Image not found or type unknown)

Cyril Noblot, L'abus dans le contrat, thèse Bibliothèque de droit privé, p. 189, n°208 :
[quote:2evwygyl]Le juge étant aussi homme qu'un juré, il est apte comme lui à se faire une libre conviction, mais il diffère de ce dernier par l'expérience et l'habitude que son métier et sa formation lui impriment. Défilent dans son prétoire toutes les figures de la misère humaine. Il devient coutumier des personnages des drames qu'on rejoue devant lui, un peu comme ces figures emblématiques de la comédie humaine balzacienne, ces portraits de La Bruyère ou d'Horace. Derrière les plaideurs, il reconnaît l'avare, le mesquin, l'ambitieux, l'indolent, le futile, le fataliste, le misanthrope, etc... Les faits de chacune des pièces qui se répètent devant lui ont beau différer, il recherche, inconsciemment ou non, à reconnaître dans les acteurs d'aujourd'hui les personnages qui lui sont devenus familiers.
Dans la maturation de son raisonnement, ces réflexes lentement conditionnés, ces classifications, jouent imparablement. C'est d'ailleurs une des justifications a contrario du jury populaire. On le préfère au magistrat professionnel parce qu'ignorant des choses du droit et vierge face à la pathologie, il va pouvoir fonder son intime conviction sur le seul bon sens. ' C'est parce que le citoyen est dépourvu de toute connaissance juridique particulière que son jugement ne sera pas pollué ', a-t-on ainsi écrit (Henri LECLERC, L'intime conviction du juge : norme démocratique de la preuve, in Le for intérieur, ouvrage coll., CURAPP, PUF 1995, p. 206). En d'autres termes si le juge est un homme, il est surtout l'homme du prétoire par

excellence, et au fil du temps, s'habituant aux cas d'espèce, son préjugé sera de plus en plus rapide et inévitable[/quote:2evwygyl]

Par **chaton09**, le **22/02/2012** à **21:06**

Salut Mathou,

je suis étudiante en 1ère année et j'avoue que si tu pouvais me donner quelques citations cela m'aiderait beaucoup car il se trouve que j'en ai besoin :)

Merci beaucoup, à bientôt !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés